

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 2

Artikel: Une organisation de cadres en vue de la résistance dans une Suisse occupée... : Le "Projet 26"
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345855>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une organisation de cadres en vue de la résistance dans une Suisse occupée...

Le « Projet 26 »

Le 6 juin 1997, à l'initiative du lieutenant-colonel Jean-Paul Grunenwald, une vingtaine d'officiers ayant appartenu à l'état-major de la Brigade frontière 3 se retrouvait à Soyhières pour visiter un ouvrage désaffecté de leur secteur et, surtout, pour entendre le chef du « Projet 26 », le colonel EMG Efreem Cattelan. Les médias avaient beaucoup parlé de cette organisation secrète en 1990, dans un contexte marqué par le prétendu scandale des fiches et des « affaires » au Département militaire fédéral.¹

■ Col Hervé de Weck

Des journalistes et des politiciens, opportunistes et malhonnêtes, portaient ainsi une sérieuse atteinte au crédit dont le pays bénéficiait à l'étranger, le privant d'une collaboration internationale, basée sur la confiance, dans les domaines de la sécurité et de l'anti-terrorisme. On ne fournit pas des renseignements qui ont demandé des années de travail à un Etat qui risque de tout divulguer sur la place publique... Aujourd'hui, l'attitude qualifiée de scandaleuse des Suisses et de leurs autorités pendant la Seconde Guerre mondiale permet de satisfaire une nouvelle fois cet inextinguible besoin d'auto-flagellation.

Quelques constantes

Efreem Cattelan, qui est docteur en droit, rappelle d'emblée que, si l'on envisage une résistance en territoire occupé, soit de la guérilla et du sabotage, il faut en

créer les conditions, sinon ces actions seront contre-productives. Environ quatre cents personnes sur les mille prévues, convaincues de servir le pays, se sont mises volontairement à disposition et ont travaillé dans le cadre du « Projet 26 », en abrégé « P-26 ».

La résistance s'oppose à la puissance occupante et à ceux qui collaborent avec elle, soit au niveau gouvernemental et administratif, ainsi qu'aux troupes d'occupation et aux forces du nouveau gouvernement. Un mouvement de résistance comprend au mieux le un pour cent de la population, mais il peut compter sur des sympathisants et des gens qui s'en sentent proches. Quoi qu'il en soit, entre le pôle de la collaboration et de la résistance, il y a une majorité silencieuse. Les deux camps cherchent à se l'attacher, les résistants afin de se mouvoir, selon l'expression de Mao Tse-Toung, « comme des poissons dans l'eau » dans les villages et les villes, non dans

une sorte de réduit comme le Vercors.

Cette « immersion » implique qu'une partie importante de la majorité silencieuse ne rejette pas la résistance, qu'elle accepte de ne rien voir, de ne rien entendre et de ne rien dire. On ne peut pas en attendre davantage. Cette règle s'est encore vérifiée lors des événements de 1989 dans l'ex-République démocratique d'Allemagne où les manifestations, entre autres à Leipzig, rassemblaient au plus quelques dizaines de milliers de personnes. Par conséquent, une résistance, sans se vouloir élitiste, ne peut se fonder que sur une partie bien précise de la population.

Comment opère les résistants ? Aujourd'hui, on voit surtout des actions de combat à caractère militaire. On met aussi en évidence la résistance active et passive, donc une répartition des tâches entre des groupes de combattants et le gros de la population. Dans les deux

¹ Ce compte rendu paraît simultanément dans la RMS et le Bulletin de la Société jurassienne des officiers.

cas, il s'agit d'un processus psychologique qui demande beaucoup de temps pour se développer ; on n'arrivera à rien, tant qu'il n'existera pas un appui, politique et économique, de la part d'une autorité quelconque. Ainsi le mouvement gaulliste pendant la Seconde Guerre mondiale, le Vietnam du Nord pendant les guerres d'Indochine. Même constatation à propos de l'Afghanistan et de l'Europe de l'Est en 1989.

Le « Projet 26 » était-il légal ?

Dans un passé récent, la Suisse se trouvait dans une situation politico-stratégique toute différente. « P-26 », organisation de cadres, se situe à une époque où l'on pouvait craindre une offensive des forces du Pacte de Varsovie contre l'Europe occidentale, des opérations qui n'auraient pas laissé la Suisse de côté. La découverte des plans d'opérations, à Berlin-Est, a confirmé le réalisme de nos exercices opératifs et de l'ensemble de notre préparation militaire depuis le début des années 1960.

Durant la guerre froide, plusieurs députés fédéraux, de gauche également ont eu vent d'une organisation visant à la résistance dans les parties occupées de la Suisse ; ils acceptaient ce genre de mesure, tellement la menace leur semblait évidente. Voilà les propos tenus par le conseiller fédéral Villiger, chef du Département militaire fédéral, lors du rapport

d'armée à Olten, le 2 décembre 1994.

En 1979 ont lieu les premiers contacts entre le divisionnaire Gerhard Ochsner, chef du service de renseignement, et Efrem Cattelan, chargé de reprendre ce qui a déjà été organisé et de développer un « Projet P-26 », distinct et cloisonné par rapport au « Projet 27 », un réseau de renseignement extraordinaire, dirigé par le colonel EMG Bachmann. Cattelan doit recruter et instruire des spécialistes, au plus un millier d'hommes et de femmes, en respectant le principe du cloisonnement, donc de cellules autonomes.

Une telle organisation créerait, en cas d'occupation du territoire, les conditions d'une résistance en main des autorités politiques, avec à sa tête, un chef choisi par elles. La résistance n'est pas à proprement parler un moyen militaire. Pourtant, il est difficile d'en séparer les aspects militaires et civils, puis de les résoudre séparément. Le général Giap prétend que la supériorité des Vietkongs sur le corps expéditionnaire français s'explique par une

stratégie équilibrée tenant compte des dimensions politique et militaire.

En 1979 éclate l'affaire Bachmann, Schilling, un de ses collaborateurs, ayant été arrêté par les autorités autrichiennes en train de suivre de trop près des manœuvres de la Bundesheer, ce qui entraîne la mise en veilleuse des activités « P-26 »... En septembre 1981, après la fin de l'enquête menée par la Commission de gestion du Conseil national, le chef de l'état-major général, Jörg Zumstein, confirme la mission d'Efrem Cattelan et, en avril 1982, accepte la conception générale que celui-ci lui soumet, créant ainsi les bases pour le recrutement, l'instruction et l'engagement en cas d'occupation du pays. La mise sur pied d'une organisation de cadres se poursuit entre 1982 et novembre 1990, moment où le Conseil fédéral dissout le « P-26 », dont la liquidation va s'effectuer sous le contrôle d'une commission d'enquête parlementaire.

La charte de l'ONU reconnaît le droit à la résistance, de même que les conventions de Genève qui, à cer-

La mission d'Efrem Cattelan

Dans le but de rétablir une Suisse libre, dans ses frontières d'avant le conflit :

- recruter et instruire une organisation de cadres et de spécialistes techniques ;
- créer et préparer les équipements et le matériel ;
- assurer la conduite et les liaisons, éventuellement aussi à l'étranger.

taines conditions, accordent le statut de combattants aux résistants. Ces conditions ont même été nouvellement formulées en 1974 dans l'article 74 d'un protocole additionnel ; elles n'obligent plus le résistant armé à se distinguer de la population civile et à porter ouvertement son arme avant le début de l'action.

En Suisse, la volonté politique de préparer, dès le temps de paix, la résistance ressort en 1957 de l'acceptation du postulat Jaeckle par le Conseil national, dans le contexte de l'invasion de la Hongrie par les forces soviétiques, ainsi que du *Rapport du Conseil fédéral du 27 juin 1973 sur la politique de sécurité de la Suisse*. Le groupe de travail « Bachmann » de la Commission d'enquête parlementaire, à la session de printemps 1981, en arrive à la conclusion que les mesures prises par le Département militaire

fédéral, dans le cadre des projets « P-26 » et « P-27 », sont justes. Il existe un cloisonnement entre les deux organisations dans le domaine des personnels qui ne font pas partie de l'administration fédérale. La mission et les structures de ces deux organisations sont conformes à l'Etat de droit et à la démocratie.

Le professeur Grisel, dans un avis de droit, a souligné l'existence d'une base constitutionnelle, mais l'absence de bases légales formelles, ce qui explique peut-être que les médias aient parlé d'« armée secrète illégale », donc criminelle. Une campagne de désinformation classique !

L'organisation « P-26 »

Cette organisation de cadres comprend des cellules de base, soit des petits grou-



Le colonel EMG Efreim Cattelan.

pes, réparties dans l'ensemble du pays. Elles n'ont aucun lien les unes avec les autres et travaillent, chacune pour leur compte, sous une direction commune. Toute la hiérarchie est définie par les fonctions, pas par des grades militaires. A ces cadres viennent s'ajouter des techniciens dont l'instruction en période d'occupation apparaît impossible. Comment, dans une Suisse occupée, instruire les techniques de sabotage ou entraîner les liaisons radio ?

Seuls les membres d'une cellule se connaissent ; chaque responsable ne connaît donc que son supérieur immédiat et ses subordonnés directs. Il existe deux états-majors identiques, le premier devant conduire, aussi longtemps que possible, depuis des parties non occupées du territoire suisse, le

La résistance armée selon le Conseil fédéral

« Une occupation du pays ne doit pas signifier la disparition de toute résistance. Un adversaire doit compter, dans cette situation également, non seulement avec de la résistance passive (Ablehnung), mais également avec de la résistance active. Cet élément, dans son calcul des profits et des pertes, doit être un élément positif pour nous.

La résistance armée contre la puissance occupante doit s'en tenir aux limites fixées par le droit de la guerre concernant la participation et les conditions de l'utilisation de la force. Elle ne peut pas être organisée préalablement comme la défense militaire ou la défense civile. Cependant, toutes les possibilités de créer une résistance active doivent être exploitées assez tôt. »

Rapport du Conseil fédéral du 27 juin 1973 sur la politique de sécurité de la Suisse, chiffre 46.

second devant se tenir prêt à le faire depuis l'étranger ou un endroit que le pouvoir politique légitime considérerait comme judicieux. Le choix par celui-ci du chef de la résistance, une personnalité charismatique, interviendrait au moment où la Suisse serait occupée.

Des préparatifs à l'étranger s'avèrent donc inutiles, mais il convient de prendre des mesures organisationnelles et matérielles, constituer les moyens qui deviendraient indisponibles en cas d'occupation : équipements de transmissions, matériels de chiffage, armes, munitions, explosifs, matériels de sécurité, matériels sanitaires. Ces biens sont stockés dans des dépôts centralisés, que seuls quelques membres des états-majors de conduite connaissent, d'où ils ne sortiraient que sur ordre du chef de l'Etat-major général.

L'élargissement de l'organisation de cadres en une structure opérationnelle de résistance et l'instruction des nouvelles recrues n'interviendraient qu'en cas d'occupation, sur ordre des autorités politiques. Il faudrait donc plusieurs mois pour que la résistance atteigne le degré d'efficacité souhaité.

Il n'existe pas beaucoup de solutions pour structurer une organisation de résistance. Il faut assurer la liaison entre les états-majors de conduite et les autorités politiques d'une part, et les groupes de résistants d'autre part. L'organe supérieur de la ré-

Genres de cours

Les cours ont une durée de 3-4 jours ; on attend que le membre en suive 1-3 par année, ce qui représente en tout 10-12, soit 30-40 jours d'instruction. L'instruction est répartie sur une période de 5 ans.

- 3 cours d'introduction (« Projet 26 », comportement discret)
- 3-6 cours techniques
- 3 cours pour responsables
- instruction dans le cadre de la cellule d'une durée d'une semaine, qui est intégrée dans le rythme de vie normale.

Cette instruction est donnée à proximité du lieu de domicile des participants, parfois dans des infrastructures spéciales. Les participants ne doivent pas informer leur entourage des raisons de leur absence, à l'exception de leur conjoint (e).

sistance a besoin de renseignements, bases indispensables des appréciations de situation qu'il établit à son propre usage, mais également à l'intention de l'autorité politique. Il s'agit de coordonner le combat psychologique avec l'information et la propagande, de transporter les hommes, les matériels et les messages. Si l'on veut éviter la contre-productivité, c'est uniquement au début d'une occupation que l'on peut se contenter d'une résistance passive et de sabotages.

D'emblée, dans le « Projet 26 », il y a un strict contrôle financier mais, dans la foulée de l'affaire Bachmann-Schilling, les procédures sont affinées, ce qui va permettre de rétablir la confiance perdue. Les contrôles, à l'occasion de la liquidation ne révéleront aucune irrégularité.

Recrutement et instruction

Comme membres d'une organisation clandestine n'entrent en considération que des personnes dignes de confiance, indépendantes et capables d'assumer des responsabilités, mais qui ne sortent pas de l'ordinaire (unauffällig), psychologiquement, professionnellement, socialement, politiquement, sportivement ou militairement, donc des Suisses et des Suissesses moyens. Cela exclut d'emblée les parlementaires, les chefs d'entreprise, les radios amateurs, mais aussi les individualistes, les personnes imbues d'elles-mêmes et, bien entendu, les alcooliques et les toxicomanes. Les candidats doivent encore être libérés de leurs obligations militaires ou exemptés de service militaire, puisque, en cas

de crise, ils ne pourraient pas se mettre à disposition de l'organisation. Pour trouver les hommes, pas trop de difficultés ; les femmes, en revanche, posent un problème, car il leur est plus difficile de s'absenter avec un alibi crédible, pour suivre un cours ou un exercice !

La formation des personnels comprend l'instruction de base et l'instruction technique que chacun doit recevoir, la conduite et l'instruction au niveau du groupe. Dans une organisation clandestine comme le « P-26 », seuls un comportement discret, c'est-à-dire le camouflage d'une activité secrète dans une vie normale de citoyen moyen, et le maintien du secret évitent de mettre en danger les autres membres. Le principe selon lequel les membres d'une cellule doivent avoir leur lieu de domicile dans la même région est apparu judicieux, comme celui qui veut que chacun ne sache que ce qui lui est indispensable. En revanche, on



Le commandant de corps Zumstein.

ne saurait cacher qu'il s'agit de préparer la résistance en territoire occupé. C'est le membre qui détermine sa disponibilité ; on ne le convoque donc pas à un cours donné, mais on lui propose plusieurs périodes d'instruction.

La sécurité, qui doit l'emporter sur la rationalisation, a des implications dans l'organisation de l'instruction : de nombreuses matières doivent être traitées dans des entretiens personnels, afin de ne pas avoir dans le même groupe des personnes qui ne doivent pas se connaître. Dans les cas les plus favorables, on peut travailler avec des effectifs variant entre deux et quatre personnes. L'expérience a montré qu'il était possible de respecter de telles servitudes : entre 1987 et 1989, il fut organisé annuellement 1300 jours/homme d'instruction.

L'instruction technique comprend le renseignement, la guerre psychologique, le sabotage, la radio sur ondes courtes, le service du courrier. Comme le « P-26 » est une organisation de cadres, on insiste particulièrement sur la conduite mais en tenant compte des besoins différents des responsables aux échelons inférieurs et de ceux des états-majors de conduite. Conformément aux expériences faites dans l'armée, les membres des états-majors de conduite forment eux-mêmes les instructeurs, ainsi que les spécialistes de leur domaine. Dans ces cours, même s'ils ne connais-

sent pas l'identité de leurs stagiaires, à l'exception de leur nom de couverture et de leur fonction, ils peuvent juger de leurs qualités, ce qui s'avérerait de grande utilité à l'engagement.

Bilan

Aujourd'hui, on peut se poser la question de savoir ce qu'une organisation de résistance peut faire et si la préparation d'une telle organisation se justifie en temps de paix, le but de ces préparatifs étant le rétablissement, après une occupation, d'un ordre fondé sur l'indépendance et la liberté.

Le colonel EMG Cattelan, tenant compte de toutes les péripéties qui ont entouré la divulgation, puis la liquidation du « Projet 26 », se déclare déçu par l'attitude de certains politiciens et députés fédéraux qui, au départ, s'étaient déclaré d'accord avec une organisation de cadres devant rendre possible une résistance en territoire occupée ; dix ans plus tard, ces personnalités se disaient offusqués d'apprendre l'existence de cette organisation et clamaient leur indignation ! Ce manque de courage, ce double langage, que l'on constate aussi dans d'autres domaines, expliquent dans une certaine mesure le manque de confiance et la désaffection de l'opinion face à la classe politique et l'inquiétant abstentionnisme qui mine notre démocratie semi-directe. Le commandant de corps Zumstein, chef de l'état-major général lors du lan-

cement du « Projet 26 », exprimait en privé des sentiments analogues.

Il serait pourtant illusoire de croire que 1000 personnes pourraient rétablir ce que 100 000, avant elles, n'auraient pas pu conserver. De Gaulle et Tito indiquent pourtant une voie dont la Commission d'étude pour les questions stratégiques, sous la présidence du professeur

Karl Schmid, avait pris conscience en 1969 : « La résistance doit se montrer efficace, lorsque cessent les combats défensifs. La volonté d'indépendance ne peut alors se faire sentir que sous forme de résistance contre la puissance occupante. Cette volonté prend une dimension qui dépasse la simple signification symbolique. Même dans le cas où la libération ne s'avère possible qu'a-

vec l'aide d'une tierce puissance, la position future de notre Etat dépendra, dans une large mesure, de ce que nous aurons fait pour nous libérer. Le succès effectif de la résistance se mesure peut-être moins à l'ampleur des dégâts qui ont été infligés à l'ennemi, mais surtout au fait que la communauté internationale saura que la nation n'a pas capitulé. »

H. W.

Nouvelles brèves

Suisse

La Suisse a organisé un séminaire sur le droit des conflits armés

■ Dans le cadre du Partenariat pour la paix, la Suisse, Etat dépositaire des Conventions de Genève, a organisé pour la première fois un colloque qui a réuni plus de 30 officiers provenant de 15 pays. Cette rencontre avait été organisée conjointement par le Département militaire fédéral et le département fédéral des affaires étrangères. Des conférenciers de haut rang étaient présents : l'ancien commandant de l'IFOR en Bosnie-Herzégovine, l'amiral américain Leighton W. Smith, le brigadier George Chiweshe du Zimbabwe, le divisionnaire Anthony P.V. Rogers de Grande-Bretagne et l'auditeur en chef de l'armée suisse, le brigadier Jürg van Wijnkoop.

Ces travaux ont mis en évidence que le droit des conflits armés fait partie intégrante de la formation militaire. L'augmentation du nombre de conflits internes et de

caractère ethnique crée de nouveaux défis dans l'application des règles de comportement militaire, ce qui nécessite une instruction particulière de la troupe. Le respect du droit des conflits armés et la poursuite pénale des criminels de guerre constituent des préalables à un retour à une paix durable.

Fondation du Swiss IISS National Committee

Fondé en 1958 à Oxford, le Institute for Strategic Studies, devenu depuis The International Institute for Strategic Studies a toujours connu une présence suisse dans ses rangs, ainsi qu'au sein de son comité. Ce centre de recherche publie notamment le *Military Balance*, très coté, ainsi que les *Adelphi Papers* et le *Strategic Survey*. Fin de la guerre froide oblige, l'Institut concentre aujourd'hui ses efforts sur la sécurité régionale (50 %), le maintien de la paix et la résolution des conflits (20 %), l'usage de la force armée et le contrôle des armements (20 %), ainsi que sur des questions liées à la prise de décision

stratégique (10 %). L'économie privée a de son côté reconnu l'intérêt de telles études, notamment dans le cadre de ses analyses de risque. Réunis récemment à Zurich, les membres suisses de l'IISS ont décidé de donner un tour plus formel à leurs relations en créant un comité national, présidé par le divisionnaire Däniker, par ailleurs membre du Comité de l'IISS. (novembre 97) (S. Cz.)

L'Association romande du train

Depuis le 22 novembre, l'Association romande du train regroupe, non seulement les officiers du train et les vétérinaires, mais également les sous-officiers du train. Ce regroupement des forces permettra de mieux s'engager dans la défense du cheval à l'armée et de l'élevage du Franche-Montagne. Le nouveau comité, composé d'officiers et de sous-officiers, est présidé par Christian Brunner de Fontaines (NE). Les personnes intéressées par une adhésion peuvent prendre contact au tél + fax 032/853 52 79.